brossard

NOTE EXPLICATIVE

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-391

RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR L'AVENUE AUMONT, ENTRE LES RUES ALFRED ET ANDRÉ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 485 000 $

Le règlement REG-391 a pour objet de décréter des travaux de construction pour la réfection de l'avenue Aumont. Ces travaux comprennent, non sans s'y limiter, la démolition de la chaussée et du réseau d'aqueduc existants, la réparation du réseau pluvial et du réseau sanitaire, l'installation du nouveau réseau d'aqueduc, la construction des bordures et trottoirs, le remplacement du système d'éclairage, la reconstruction de la fondation de la rue et du pavage, le remplacement de la signalisation ainsi que le marquage de la chaussée sur l'avenue Aumont, entre les rues Alfred et André.

Les travaux sont estimés à 3 772 000 $ et une somme de 3 800 000 $ était prévue au PTI pour l'année 2017.

Pour les travaux de pavage, structure de chaussée, bordure, trottoir, éclairage et aménagement paysager, les fonds (2 287 000 $) seront puisés à même les fonds de réfection du réseau routier. La Ville procédera par règlement d'emprunt pour la portion des travaux d'aqueduc, entrée de service et d'égout.

Le règlement autorise un emprunt ne dépassant pas 1 485 000 $ pour une période de vingt (20) ans. Une portion de l'emprunt (753 341 $) sera remboursée au moyen d'une taxe imposée en fonction du front taxable des immeubles bénéficiant des travaux et inclus au bassin de taxation décrit à **« L'ANNEXE B »** alors que le résiduel (731 660 $) sera remboursé au moyen de l'imposition d'un tarif d'aqueduc et d'égout, lequel est imposé à tous les immeubles desservis de la Ville.

La Ville de Brossard fera une demande d'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ). Si l'aide est accordée, la portion assumée par le gouvernement sera versée en premier lieu sur l'imposition du tarif d'aqueduc et d'égout et en second lieu sur la taxe imposée en fonction du front taxable.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

La direction du génie

2016-12-18

brossard

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-391

RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR L'AVENUE AUMONT, ENTRE LES RUES ALFRED ET ANDRÉ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 485 000 $

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 14 février 2017;

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement;

QU'À SA SÉANCE DU 14 MARS 2017, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le conseil municipal ordonne des travaux de construction pour la réfection de l'avenue Aumont, comprenant principalement la démolition de la chaussée et le réseau d'aqueduc existants, la réparation du réseau pluvial et du réseau sanitaire, l'installation du nouveau réseau d'aqueduc, la construction des bordures et trottoirs, le remplacement du système d'éclairage, la reconstruction de la fondation de la rue et du pavage, le remplacement de la signalisation ainsi que le marquage de la chaussée sur l'avenue Aumont, entre les rues Alfred et André.

2. Afin de réaliser ces travaux, le conseil municipal autorise une dépense n'excédant pas la somme de 3 772 000 $, laquelle inclut les honoraires professionnels, les frais de financement et tous les autres frais accessoires et nécessaires à la réalisation des travaux décrétés, le tout étant représenté à l'estimation détaillée du coût des travaux jointe comme **ANNEXE A** au présent règlement pour en faire partie intégrante.

3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement pour les travaux de structure de la chaussée, de bordures, de trottoirs, de pavage, d'éclairage et d'aménagement paysager, le conseil municipal affecte une somme n'excédant pas 2 287 000 $ provenant de son *Fonds de réfection du réseau routier*, lequel est une partie intégrante du fonds général de la municipalité.

4. Aux fins d'acquitter l'autre partie des dépenses prévues au présent règlement pour les travaux d'aqueduc, d'entrée de service et d'égout, le conseil municipal décrète un emprunt n'excédant pas 1 485 000 $ pour une période de vingt (20) ans.

5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles à l'égard de l'emprunt d'une somme de 753 341 $, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés en bordure des travaux décrétés par le présent règlement, inclus dans le bassin de taxation, décrit à **l'ANNEXE B**, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur l'étendue du front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

L'étendue en front des lots situés à un carrefour ou qui ne sont pas rectangulaires est calculée et fixée suivant les normes du document *Normes fixant l'étendue en front des lots aux fins d'imposition des taxes spéciales couvrant le paiement de certains travaux municipaux*, lequel est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme **ANNEXE C**.

6. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles à l'égard de l'emprunt d'une somme de 731 660 $, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout de l'ensemble du territoire de la Ville de Brossard, une compensation dont le montant sera calculé en tenant compte de la quantité d'eau réellement consommée au cours de l'année précédente, telle qu'elle est mesurée au moyen d'un compteur.

Cette compensation sera établie annuellement en multipliant la consommation réelle par le taux par mètre cube, lequel est obtenu en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre de mètres cubes d'eau utilisée par l'ensemble du bassin de taxation.

7. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

8. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

9. Tout montant de subvention dont notamment l'aide financière dans le cadre du programme de taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) sera appliqué d'abord à la réduction des dépenses financées par le Fonds de réfection du réseau routier, ensuite de celles engendrées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt du paragraphe 6, et finalement aux échéances annuelles de l'emprunt du paragraphe 5.

10. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXES A, B, C

Le maire

La greffière

Paul Leduc

Joanne Skelling

brossard

Rue AUMONT

REG-391

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

311-STRUCTURE DE CHAUSSÉE			
Cout des travaux			521 110,00 $
Gestion (Surveillance, Contrôle de qualité, services professionnels)	%	10,00%	52 111,00 $
Imprévus	%	10,00%	52 111,00 $
Taxes nettes	%	4,9875%	31 188,43 $
Frais de financement	%	2%	13 130,41 $
Total structure de chaussée			670 000,00 $

312-PAVAGE			
Cout des travaux			970 675,80 $
Gestion (Surveillance, Contrôle de qualité, services professionnels)	%	10,00%	97 067,58 $
Imprévus	%	10,00%	97 067,58 $
Taxes nettes	%	4,9875%	58 094,95 $
Frais de financement	%	2%	24 458,12 $
Total pavage et bordures			1 248 000,00 $

331-ÉCLAIRAGE			
Cout des travaux			200 340,00 $
Gestion (Surveillance, Contrôle de qualité, services professionnels)	%	10,00%	20 034,00 $
Imprévus	%	10,00%	20 034,00 $
Taxes nettes	%	4,9875%	11 990,35 $
Frais de financement	%	2%	5 047,97 $
Total Éclairage			258 000,00 $

332-FEUX DE CIRCULATION			
Cout des travaux			- $
Gestion (Surveillance, Contrôle de qualité, services professionnels)	%	10,00%	- $
Imprévus	%	10,00%	- $
Taxes nettes	%	4,9875%	- $
Frais de financement	%	2%	- $
Total Feux de circulation			- $

353-AMÉNAGEMENT PAYSAGER			
Cout des travaux			86 020,00 $
Gestion (Surveillance, Contrôle de qualité, services professionnels)	%	10,00%	8 602,00 $
Imprévus	%	10,00%	8 602,00 $
Taxes nettes	%	4,9875%	5 148,30 $
Frais de financement	%	2%	2 167,45 $
Total Aménagement paysager			111 000,00 $

ANNEXE A

421-AQUEDUC			
Cout des travaux			349 860,00 $
Gestion (Surveillance, Contrôle de qualité, services professionnels)	%	10,00%	34 986,00 $
Imprévus	%	10,00%	34 986,00 $
Taxes nettes	%	4,9875%	20 939,12 $
Frais de financement	%	2%	8 815,42 $
Total aqueduc			450 000,00 $

422-ENTRÉE DE SERVICE AQUEDUC			
Cout des travaux			119 900,00 $
Gestion (Surveillance, Contrôle de qualité, services professionnels)	%	10,00%	11 990,00 $
Imprévus	%	10,00%	11 990,00 $
Taxes nettes	%	4,9875%	7 176,02 $
Frais de financement	%	2%	3 021,12 $
Total entrées de service			155 000,00 $

441-CONDUITE PRINCIPALE ÉGOUT PLUVIAL			
Cout des travaux			195 750,00 $
Gestion (Surveillance, Contrôle de qualité, services professionnels)	%	10,00%	19 575,00 $
Imprévus	%	10,00%	19 575,00 $
Taxes nettes	%	4,9875%	11 715,64 $
Frais de financement	%	2%	4 932,31 $
Total égout pluvial			252 000,00 $

441-CONDUITE PRINCIPALE ÉGOUT SANITAIRE			
Cout des travaux			488 683,50 $
Gestion (Surveillance, Contrôle de qualité, services professionnels)	%	10,00%	48 868,35 $
Imprévus	%	10,00%	48 868,35 $
Taxes nettes	%	4,9875%	29 247,71 $
Frais de financement	%	2%	12 313,36 $
Total égout sanitaire			628 000,00 $

MONTANT DU RÈGLEMENT			3 772 000,00 $

Préparé par Benoit Fillion Ing. jr.
19 décembre 2016

Accepté par Julie Chevalier Ing., M. Sc. A.
19 décembre 2016

ANNEXE A

ANNEXE A

Rue AUMONT

brossard

REG-391

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

	MONTANT
311 - Structure de chaussée	670 000,00 $
312 -Pavage et bordures	1 248 000,00 $
331 - Éclairage	258 000,00 $
332 - Feux de signalisation	- $
353 - Aménagement paysager	111 000,00 $
421 - Aqueduc	450 000,00 $
422 - Entrée de service- aqueduc	155 000,00 $
441 - Égout pluvial	252 000,00 $
442 - Égout sanitaire	628 000,00 $
Montant du règlement	3 772 000,00 $

Préparé par Benoit Fillion Ing. jr.
19 décembre 2016

Accepté par Julie Chevalier Ing. M. Sc. A.
19 décembre 2016

brossard

Rue AUMONT

REG-391

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	UNITÉ	TOTAL
311-STRUCTURE DE CHAUSSÉE				
Préparation du lit de pavage sur 0,5	0	12,00 $	mètre ca.	- $
Préparation du lit de pavage sur pleine largeur	7350	14,00 $	mètre ca.	102 900,00 $
Géotextile	7350	3,00 $	mètre ca.	22 050,00 $
Pierre concassée MG-20	4620	20,00 $	tonne	92 400,00 $
Pierre concassée MG-56	11110	20,00 $	tonne	222 200,00 $
Mise en forme finale et compaction de la fondation	7040	2,00 $	mètre ca.	14 080,00 $
Ventre de bœuf à réparer	120	4,00 $	mètre ca.	480,00 $
Maintien de la circulation	1	15 000,00 $	lot	15 000,00 $
Sol contaminés	1040	50,00 $	tonne	52 000,00 $
Cout des travaux				521 110,00 $
Gestion (Surveillance, Contrôle de qualité, services professionnels)			10,00%	52 111,00 $
Imprévus			10,00%	52 111,00 $
Taxes nettes			4,9875%	31 188,43 $
Frais de financement			2%	13 130,41 $
Total structure de chaussée				669 650,84 $

brossard

Rue AUMONT

REG-391

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	UNITÉ	TOTAL
312-PAVAGE				
BÉTON				
Bordure à démolir et à enlever	385	10,00 $	mètre lin.	3 850,00 $
Dalle de béton 150mm d'épaisseur à enlever	0	15,00 $	mètre ca.	- $
Trottoir monolithe et enlever	1046	12,00 $	mètre lin.	12 552,00 $
Ilot central à démolir et enlever	0	20,00 $	mètre lin.	- $
Pave uni à démolir et enlever	0	10,00 $	mètre lin.	- $
Bordure en béton 500mm de hauteur à la main à construire	0	105,00 $	mètre lin.	- $
Bordure en béton 500mm de hauteur à la machine à construire	423	54,00 $	mètre lin.	22 842,00 $
Trottoir monolithe 450mm de hauteur et 1.5 m de large à construire	1227	180,00 $	mètre lin.	220 860,00 $
Ilot central à construire	0	160,00 $	mètre lin.	- $
Pavé-uni à fournir et à installer	0	350,00 $	mètre ca.	- $
Trottoir Dalle 150mm de hauteur à construire	0	110,00 $	mètre ca.	- $
Dalle pour accesibilité universelle	0	120,00 $	mètre ca.	- $
Renforcement de trottoir avec treillis métallique	192	10,00 $	mètre lin.	1 920,00 $
Musoir à construire	0	250,00 $	unité	- $
Plaques Podotactile	0	500,00 $	unité	- $
AJUSTEMENTS				
Ajustement de regard type ajustable, dans pavage	41	500,00 $	unité	20 500,00 $
Ajustement de regard, dans trottoir	0	380,00 $	unité	- $
Ajustement de regard, dans gazon	0	300,00 $	unité	- $
Ajustement de puisard type ajustable, dans pavage	32	475,00 $	unité	15 200,00 $
Ajustement de puisard, dans trottoir	0		unité	- $
Ajustement de puisard, dans gazon	0		unité	- $
Ajustement de boitier de vanne type ajustable, dans le pavage	14	230,00 $	unité	3 220,00 $
Ajustement de boitier de vanne fixe, dans le trottoir	0		unité	- $
Ajustement de boitier de vanne fixe, dans le gazon	0		unité	- $
Cadre et couvercle de regard modèle ajustable à installer	41	1 240,00 $	unité	50 840,00 $
Cadre et grille de puisard modèle ajustable à installer	32	1 100,00 $	unité	35 200,00 $
Boitier de vanne ajustable (tête anti-charrue)	14	250,00 $	unité	3 500,00 $
Rehaussement de cheminée de regard	0	5,00 $	cm	- $
Rehaussement de cheminée de puisard	0	7,00 $	cm	- $
Puisard à construire incluant le raccordement à l'égout pluvial en tuyau PVC SDR-28 150mm diamètre	7	3 000,00 $	unité	21 000,00 $
Puisard à déplacer	13	1 950,00 $	unité	25 350,00 $
Puisard à remplacer	18	2 600,00 $	unité	46 800,00 $
Drain de fondation	1470	33,00 $	mètre lin.	48 510,00 $
Nettoyage de regard, puisard et boite de vanne avec camion aspirateur	90	48,00 $	unité	4 320,00 $
PAVAGE				
Pulvérisation de pavage	0	2,00 $	mètre ca.	- $
Pavage de rue à scarifier, 50mm d'épaisseur	0	- $	mètre ca.	- $
Pavage existant à enlever	6825	7,00 $	mètre ca.	47 775,00 $
Pavage asphaltique couche d'usure ESG-10, 40mm d'épaisseur, incluant le bitume	748	90,00 $	tonne	67 320,00 $

brossard

Rue AUMONT

REG-391

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	UNITÉ	TOTAL
312-PAVAGE				
Pavage asphaltique couche d'usure ESG-14, 60 mm d'épaisseur, incluant le bitume	1056	95,00 $	tonne	100 320,00 $
Planage de joint de pavage	110	40,00 $	mètre lin.	4 400,00 $
joint d'étanchéité froid	110	20,00 $	mètre lin.	2 200,00 $
Structure de piste cyclable				
Préparation de la fondation de rue	2640	9,00 $	mètre ca.	23 760,00 $
Géotextile hors hors piste	2640	1,75 $	mètre ca.	4 620,00 $
Drain de piste cyclable	0	46,78 $	mètre lin.	- $
Pierre concassée MG20	2860	20,00 $	tonne	57 200,00 $
Pierre concassée MG56	0	20,00 $	tonne	- $
EB-10C, 60mm d'épaisseur	347	102,00 $	tonne	35 394,00 $
Mise en forme de la fondation	2640	1,77 $	mètre ca.	4 672,80 $

brossard

Rue AUMONT

REG-391

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	UNITÉ	TOTAL
312-PAVAGE				
RÉFECTION ARRIÈRE TROTTOIR OU BORDURE				
Remblayage et nivellement hors chaussée	0		mètre cu.	- $
Réfection d'entrée charretière soit excavation , préparation du lit et mise en forme	0	21,00 $	mètre ca.	- $
Pavage asphaltique type EB-10 pour réfection d'entrée charretière	120	210,00 $	tonne	25 200,00 $
Pierre concassée 0-20	220	20,00 $	tonne	4 400,00 $
Pierre concassée 0-56	0	20,00 $	tonne	- $
Renforcement de pentes par géogrilles type sierra slope ou équivalente	0	300,00 $	mètre ca.	- $
sentier de béton (terrain privée)	110	100,00 $	mètre ca.	11 000,00 $
Pavé uni à enlever et réinstaller	55	90,00 $	mètre ca.	4 950,00 $
Réfection muret	55	200,00 $	mètre lin.	11 000,00 $
MARQUAGE				
Marquage	1	15 000,00 $	lot	15 000,00 $
PANNEAUX DE SIGNALISATION, INCLUANT POTEAU ET GOUPILLE		- $		
Panneau de signalisation	1	15 000,00 $	lot	15 000,00 $
Cout des travaux				970 675,80 $
Gestion (Surveillance, Contrôle de qualité, services professionnels)			10,00%	97 067,58 $
Imprévus			10,00%	97 067,58 $
Taxes nettes			4,9875%	58 094,95 $
Frais de financement			2%	24 458,12 $
Total pavage et bordures				1 247 364,02 $

brossard

Rue AUMONT

REG-391

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	UNITÉ	TOTAL
331-ÉCLAIRAGE				
Démolition de l'existant	1	8 000,00 $	unité	8 000,00 $
Luminaire 150 Watts à remplacer par luminaire 80 Watts, incluant le fillage nécessaire	0	1 400,00 $	unité	- $
Luminaire à remplacer incluant fût et luminaire	0	3 300,00 $	unité	
Base de lampadaire et lampadaire à remplacer	14	4 300,00 $	unité	60 200,00 $
Lampadaire à deplacer	0	600,00 $	unité	- $
Conduit en PVC incluant le filage 1#6, 2#4	753	70,00 $	m.lin.	52 710,00 $
Traverse de rue 150 mm de diamètre par excavation	77	90,00 $	m.lin.	6 930,00 $
Boucles de détection à installer	0	2 200,00 $	unité	- $
Raccordement	1	9 000,00 $	unité	9 000,00 $
Forage à torpille	22	2 000,00 $	m.lin.	44 000,00 $
Boite de jonction	7	1 500,00 $	unité	10 500,00 $
Panneau d'alimentation	1	9 000,00 $	unité	9 000,00 $
Cout des travaux				200 340,00 $
Gestion (Surveillance, Contrôle de qualité, services professionnels)			10,00%	20 034,00 $
Imprévus			10,00%	20 034,00 $
Taxes nettes			4,9875%	11 990,35 $
Frais de financement			2%	5 047,97 $
Total pavage et bordures				257 446,32 $

brossard

Rue AUMONT

REG-391

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	UNITÉ	TOTAL
332-FEUX DE CIRCULATION (Traverse RTL)				
Alimentation électrique de l'intersection		20 000,00 $	lot	- $
Conduit PVC 50 mm incluant filage 1#6, 2#4		70,00 $	m.lin.	- $
Traverse de rue 150 mm par excavation		90,00 $	m.lin.	- $
Base de béton type 1		1 500,00 $	unité	- $
Cout des travaux				- $
Gestion (Surveillance, Contrôle de qualité, services professionnels)			10,00%	- $
Imprévus			10,00%	- $
Taxes nettes			4,9875%	- $
Frais de financement			2%	- $
Total Feux de circulation				- $

brossard

Rue AUMONT

REG-391

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	UNITÉ	TOTAL
353-AMENAGEMENT PAYSAGER				
Gazonnement	3960	12,00 $	mètre ca.	47 520,00 $
Mobilier (sans dalle de béton)	1	7 000,00 $	lot	7 000,00 $
Réfection des aménagements paysagers existants	1	25 000,00 $	lot	25 000,00 $
Garde-corps	0	8 000,00 $	global	- $
Arbre à déplacer	6	1 000,00 $	unité	6 000,00 $
Arbre et arbustre à enlever	1	500,00 $	unité	500,00 $
Transplantation de buisson	0		unité	- $
Cout des travaux				86 020,00 $
Gestion (Surveillance, Contrôle de qualité, services professionnels)			10,00%	8 602,00 $
Imprévus			10,00%	8 602,00 $
Taxes nettes			4,9875%	5 148,30 $
Frais de financement			2%	2 167,45 $
Total structure de chaussée				110 539,74 $

brossard

Rue AUMONT

REG-391

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	UNITÉ	TOTAL
421-AQUEDUC				
Perte de temps pour travaux de génie civil	9	400,00 $	heure	3 600,00 $
Tuyau en PVC classe 150 diamètres 150 mm	762	280,00 $	m.lin.	213 360,00 $
Tuyau en PVC classe 150 diamètres 200 mm	0	300,00 $	m.lin.	- $
Boîtier de vanne, section du haut ajustable incluant le bouchon	0	600,00 $	unité	- $
Boîtier de vanne, section du bas incluant la plaque guide	0	550,00 $	unité	- $
Coude 150mm diamètre et butée	0	300,00 $	unité	- $
Coude 200mm diamètre et butée	0	350,00 $	unité	- $
Coude 250mm diamètre et butée	0	400,00 $	unité	- $
Remblai sans retrait	0	170,00 $	m.cu	- $
Vanne 150mm diamètre et boîtier à enlever	0	100,00 $	unité	- $
Vanne 200 mm diamètre et boîtier à enlever	0	150,00 $	unité	- $
Vanne 150mm diamètre et boîtier à poser	7	2 000,00 $	unité	14 000,00 $
Vanne 200mm diamètre et boîtier à poser	0	3 300,00 $	unité	- $
Borne d'incendie à déplacer	0	- $	unité	- $
Borne d'incendie à installer	5	7 800,00 $	unité	39 000,00 $
Borne d'incendie à enlever	0	700,00 $	unité	- $
Borne d'incendie à rehausser	0	400,00 $	unité	- $
Tuyau de service sanitaire en PVC SDR28 125mm diam. à réparer	2	600,00 $	unité	1 200,00 $
Tuyau de service pluvial en PVC 300mm diam. à réparer	2	800,00 $	unité	1 600,00 $
Raccordement de puisard en PVC SDR 35 à réparer	17	700,00 $	unité	11 900,00 $
Réfection de pavage type ESG-14 en deux couches	55	200,00 $	tonnes	11 000,00 $
Réseau temporaire et désinfection de la conduite	1	25 000,00 $	global	25 000,00 $
Pierre concassée pour le remplissage des tranchées	1920	10,00 $	tonne	19 200,00 $
Maintien de la circulation	1	10 000,00 $	lot	10 000,00 $
Cout des travaux				349 860,00 $
Gestion (Surveillance, Contrôle de qualité, services professionnels)			10,00%	34 986,00 $
Imprévus			10,00%	34 986,00 $
Taxes nettes			4,9875%	20 939,12 $
Frais de financement			2%	8 815,42 $
Total structure de chaussée				449 586,54 $

brossard

Rue AUMONT

REG-391

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	UNITÉ	TOTAL
422-ENTRÉE DE SERVICE AQUEDUC				
Entrées de service 19mm dia.	63	1 700,00 $	unité	107 100,00 $
Entrées de service 50mm dia.	2	2 600,00 $	unité	5 200,00 $
Entrées de service 150mm dia.	2	3 800,00 $	unité	7 600,00 $
Tuyau polyéthylene 51 mm	0	300,00 $	mètre lin.	- $
Robinet de ligne 40mm dia. à remplacer avec excavation traditionnelle.	0	1 500,00 $	unité	- $
Robinet de ligne 40mm dia. à remplacer avec excavation pneumatique.	0	1 700,00 $	unité	- $
Tuyau de service sanitaire en PVC SDR28 125mm diam. à réparer	0	600,00 $	unité	- $
Tuyau de service pluvial en PVC 300mm diam. à réparer	0	800,00 $	unité	- $
Cout des travaux				119 900,00 $
Gestion (Surveillance, Contrôle de qualité, services professionnels)			10,00%	11 990,00 $
Imprévus			10,00%	11 990,00 $
Taxes nettes			4,9875%	7 176,02 $
Frais de financement			2%	3 021,12 $
Total structure de chaussée				154 077,14 $

brossard

Rue AUMONT

REG-391

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	UNITÉ	TOTAL
441-CONDUITE PRINCIPALE ÉGOUT PLUVIAL				
Conduite en TBA cl-4 375 mm à remplacer	0	330,00 $	m.lin.	- $
Conduite en TBA cl-4 400 mm à remplacer	0	350,00 $	m.lin.	- $
Conduite en TBA cl-4 450 mm à remplacer	0	360,00 $	m.lin.	- $
Conduite en TBA cl-4 600 mm à remplacer	330	450,00 $	m.lin.	148 500,00 $
Conduite en TBA cl-4 900 mm dia à remplacer	0	550,00 $	m.lin.	- $
Raccordement sur conduite existante	0	3 200,00 $	unité	- $
ENTRÉES DE SERVICE				
Entrée de service 150mm dia.	63	750,00 $	mètre lin.	47 250,00 $
Tuyau en PVC SDR28 250mm de diam.	0	280,00 $	mètre lin.	- $
Sellete de raccordemant	0	900,00 $	unité	- $
Raccordement nouvelle entrée de service pluvial	0	10 000,00 $	unité	- $
PIERRE				
Pierre concassée pour le remplissage des tranchées	0	13,00 $	tonne	- $
Cout des travaux				195 750,00 $
Gestion (Surveillance, Contrôle de qualité, services professionnels)			10,00%	19 575,00 $
Imprévus			10,00%	19 575,00 $
Taxes nettes			4,9875%	11 715,64 $
Frais de financement			2%	4 932,31 $
Total structure de chaussée				251 547,95 $

brossard

Rue AUMONT

REG-391

ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX MUNICIPAUX

	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	UNITÉ	TOTAL
441-CONDUITE PRINCIPALE ÉGOUT SANITAIRE				
1- ENTRÉES DE SERVICE				
Entrée de service 125mm dia	63	1 550,00 $	mètre lin.	97 650,00 $
2- Égout sanitaire				
Inspection télévisée du tuyau de service sanitaire à partir d'un puits d'accès à l'extérieur de la maison	0	1 300,00 $	unité	- $
Tuyau en PVC SDR28 125mm de diam.	0	270,00 $	mètre lin.	- $
Raccordement nouvelle entrée de service sanitaire	0	11 000,00 $	unité	- $
Colmatage de joint de sellette	0	500,00 $	unité	- $
Gainage de la conduite principale et des entrées de services dia 250mm	0	1 400,00 $	mètre lin.	- $
Remplacement de la conduite principale sanitaire PVC DR_35 250 mm dia. par excavation	620	360,00 $	mètre lin.	223 344,00 $
Décroisement d'entrée de service	6	2 500,00 $	unité	13 750,00 $
Sellette de raccordement	0	200,00 $	unité	- $
Manchon en cauchouc avec courroies en acier inoxydable , 250 mm dia	0	80,00 $	unité	- $
Regard M-1200	22	5 500,00 $	unité	121 000,00 $
Nettoyage et alésage des conduites de service sanitaire	868	5,00 $	mètre lin.	4 339,50 $
PIERRE				
Pierre concassée pour le remplissage des tranchées	2200	13,00 $	tonne	28 600,00 $
Cout des travaux				488 683,50 $
Gestion (Surveillance, Contrôle de qualité, services professionnels)			10,00%	48 868,35 $
Imprévus			10,00%	48 868,35 $
Taxes nettes			4,9875%	29 247,71 $
Frais de financement			2%	12 313,36 $
Total structure de chaussée				627 981,27 $

FORMAT TABLOID: 431.8mm x 279.4mm

ANNEXE B

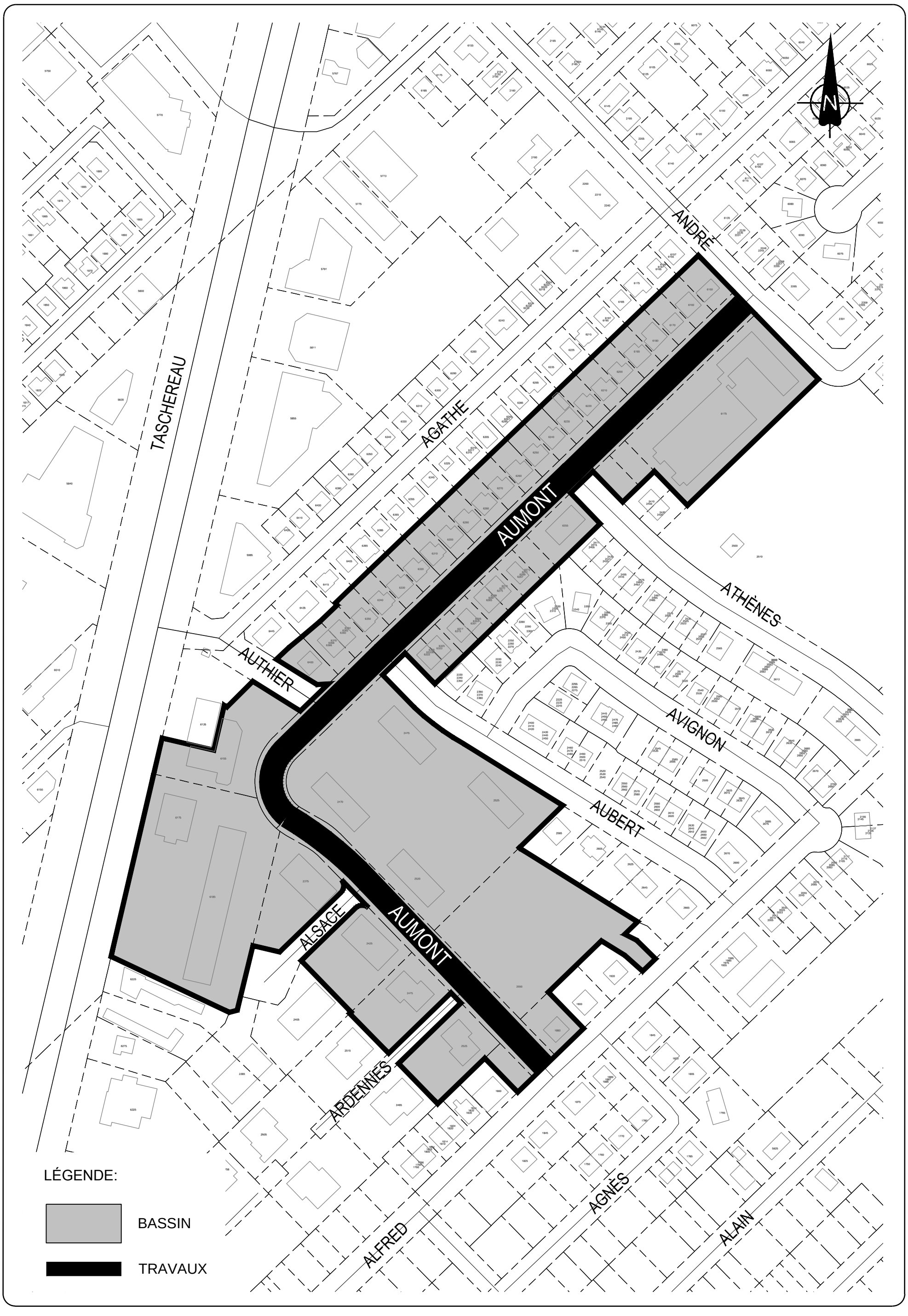

brossard

Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

BASSIN TAXATION
RUE AUMONT
TRAVAUX

Approuvé par:

Numéro du plan	16Gr391
Numéro feuille	B1
Révision	R0
Date	12-2016

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1203_plan_profil\plan_classe\règlement_et_environnement\bassins - 2016\16gr391-b1.dwg

ANNEXE C

« Normes fixant l'étendue en front des lots pour fins d'imposition des taxes spéciales couvrant le paiement de certains travaux municipaux »

DEFINITIONS

Pour les fins de la présente annexe, les mots suivants ont le sens, la signification et l'application qui leur sont respectivement assignés dans le présent texte, à moins qu'il ne soit autrement déclaré ou que le contexte ne l'exige autrement.

UNITÉS DE MESURE : en mètre

LIGNE DE FRONT D'UN TERRAIN : toute ligne limite d'un terrain qui coïncide avec la ligne de la voie publique;

LIGNE ARRIÈRE D'UN TERRAIN : toute ligne limite d'un terrain par opposition à sa ligne de front;

LIGNE DE COIN : lot situé à l'intersection de deux ou plus de deux rues ou voies publiques, lesquelles, à leur point de rencontre, forment un angle ne dépassant pas cent trente-cinq degrés (135°);

LOT RECTANGULAIRE : lot ayant une figure dont les angles sont des angles droits;

LOT NON RECTANGULAIRE : tout lot autre que rectangulaire;

PROFONDEUR D'UN TERRAIN : distance horizontale moyenne entre l'alignement de la voie publique et la ligne arrière du terrain.

Dans tous les cas d'imposition de taxe spéciale pour le paiement des travaux municipaux de toute nature, y compris les travaux d'entretien, s'il y a lieu, à raison de l'étendue en front des immeubles imposables assujettis à cette taxe, et lorsqu'il s'agit de lots situés à un carrefour ou « lots de coin », ou qui ne sont pas rectangulaires, l'étendue en front pour fin d'imposition de tels lots est fixée et sera calculée comme suit :

A) LOT DE COIN :

Le front taxable d'un lot de coin comprend l'étendue en front (longueur) du plus petit côté à laquelle il est ajouté l'excédent de 30.5 formant l'étendue en front (longueur) de l'autre côté dudit lot. En aucun cas, le front taxable d'un lot de coin ne doit excéder l'équivalent du résultat de la superficie dudit lot divisée par 30.5, lorsque la profondeur dudit lot est égale ou supérieure à 30.5, ou par la profondeur dudit lot lorsqu'elle est inférieure à 30.5.

Sous réserve des dispositions ci-dessus et ci-après édictées, et lorsqu'un ou des règlements de même nature existe(nt) d'une façon distincte pour chacun des deux côtés (étendues en front) d'un lot de coin, la taxation d'un tel lot se fait suivant le taux dudit ou desdits règlements en vigueur s'appliquant sur le plus petit côté (étendue en front) de ce lot.

Cependant, pour tout lot de coin dont la superficie est suffisamment grande pour constituer plus d'un lot bâtissable au sens des règlements en vigueur de la Ville de Brossard, l'excédent de 30.5, est taxé suivant le taux du ou des règlements applicable(s) sur le côté (rue) où ledit excédent fait front.

B) LOT NON RECTANGULAIRE :

Le front taxable d'un lot non rectangulaire comprend l'étendue en front réelle de ce lot, mais, en aucun cas, le front taxable d'un tel lot ne doit excéder l'équivalent du résultat de la superficie dudit lot divisée par 30.5.

Cependant, et nonobstant toute disposition de la présente annexe, lorsqu'il s'agit de lot non rectangulaire dont l'étendue en front multipliée par 30.5dont on calcule le front est inférieure à soixante-dix pour cent (70 %) de la superficie réelle du lot, l'étendue en front, pour fins d'imposition de tel lot, est fixée et calculée comme suit :

« Le front taxable (Ft) d'un tel lot est égal à la moyenne obtenue en combinant son étendue en front réelle (Fr) et sa superficie réelle (Sr) divisée 30.5: soit

$$Ft : \frac{(Fr + Sr / 30.5)}{2}$$

Lorsqu'un lot n'a pas front sur la rue où sont situés les services le desservant, le front taxable de ce lot est réputé être la mesure réelle du front total des lots desservis par les infrastructures municipales au prorata de la superficie de chacun des lots étant desservis par lesdites infrastructures municipales.

Lorsqu'un lot a une partie de son front qui n'est pas directement contiguë à la rue où sont situés les services le desservant, le front taxable de ce lot est réputé être la mesure réelle du front des lots desservis par les infrastructures municipales au prorata de la superficie de chacun des lots étant desservis par lesdites infrastructures municipales.

Lorsque des lots sont détenus en copropriété indivise, le front taxable de chaque lot (excluant le garage et les espaces de stationnement) est réputé être la mesure réelle des fronts qui sont desservis par les infrastructures municipales au prorata du pourcentage détenu en copropriété indivise, tel qu'elle apparaît à la déclaration de copropriété.

Pour déterminer la superficie totale taxable ou le front total, on doit exclure soit la superficie des rues incluses dans le bassin, soit le front résultant de l'intersection des rues, le cas échéant.

brossard

CALENDRIER BROSSARD ÉCLAIR

REG-391
RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX SUR L'AVENUE AUMONT, ENTRE LES RUES ALFRED ET ANDRÉ, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 485 000 $

1	Adoption de l'avis de motion (art. 356 LCV)		2017-02-14
2	Adoption par résolution du règlement	*Si aucune demande de registre ou la date de la tenue du scrutin*	2017-03-14
3	Avis aux personnes ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire (art. 539 LERM)	*Après l'adoption du règlement et au moins 5 jours avant la tenue du registre*	2017-03-15
4	Tenue du registre (art. 535 à 538 LERM)	*Au plus tôt, 5 jours après l'avis et lendemain, si 2 jours nécessaires*	20,21,22 mars 2017
5	Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement (art. 555 LERM)	*Le plus tôt possible après la tenue du registre*	2017-03-22
6	Dépôt du certificat d'enregistrement du greffier (art. 557 LERM)	*La séance suivant la confection du certificat*	2017-04-11

Si le nombre de signature au registre est insuffisant, passez directement à l'étape 9.
Si le nombre de signature au registre est suffisant, allez à l'étape 7

7	Avis de scrutin référendaire (art. 136.1 LAU et art. 572 LERM)	*Au plus tard le 10e jour précédant le scrutin*	
8	Tenue du scrutin référendaire (art.558 et 566 à 579 LERM)	*10 jours après l'avis de scrutin référendaire*	

Si le résultat du scrutin est positif (art. 576 LERM & 557 LCV), passez directement à l'étape 9
Si le résultat du scrutin est négatif, le règlement ne peut entrer en vigueur et le processus se termine.
DÉPÔT DU CERTIFICAT DU RÉSULTAT

9	Transmission au MAMOT, pour approbation du règlement, des documents suivants (art. 556, 562 LCV) :	*Le plus tôt possible après l'adoption ou l'approbation*	2017-03-23

- √ Copie certifiée conforme de l'avis de motion
- √ Copie certifiée conforme de la résolution d'adoption du règlement
- √ Copie certifiée conforme du règlement et de ses annexes (textes, fiche de règlement, estimation des coûts, plans, etc.)
- √ Copie certifiée conforme de l'avis et du certificat de publication annonçant la tenue d'un registre
- √ Copie certifiée conforme du certificat d'enregistrement du greffier

10	Réception de l'approbation du MAMOT		2017-05-29
11	Avis public et certificat de publication d'entrée en vigueur du règlement (art. 362 LCV)	*Après l'approbation du Ministre*	2017-06-07
12	Certificat d'approbation (art. 357 LCV)		
13	**Entrée en vigueur** du règlement (art. 361 LCV)	*La date de publication de l'avis public*	2017-06-07